

PENDANT LA CRISE

J'alerte la population :

- Informer de la crue, de l'inondation et de la situation.
- **Évaluer le nombre de personnes à évacuer** selon les heures et les périodes de l'année.
- Préciser les principales consignes de sécurité à suivre : (8 bons comportements à suivre).

■ JE DECLENCHE LA CELLULE DE CRISE

- Rassembler les membres de la cellule de crise dans un lieu de préférence en hauteur (pour éviter d'être inondé).
- Faire un bilan rapide des **informations concernant la crise**, dont on dispose : hauteur du débordement, durée des précipitations.
- Faire un bilan des risques en fonction de l'heure, du jour, de la période de l'année, de la zone touchée, nombre de personnes touchées.
- Faire le bilan au préfet de ce que l'on possède (matériel et aide/sécurité) et de ce qu'il manque (nourriture, couverture, eau...).
- Noter et horodater toutes les informations reçues ou émises par la cellule de crise.
- Avertir les services administratifs devant fournir les informations ou l'assistance que la cellule de crise est mise en place et préciser comment elle peut être jointe.
- Rester en liaison avec les services d'information : Pompiers, Météo France, DDTM...
- Participer à la sécurisation des zones dangereuses et en interdisant l'accès en aidant à l'établissement des périmètres de sécurité.

■ J'EVACUE ET JE METS A L'ABRI

- Faire un listing des personnes évacuées, avec nom, numéro de téléphone et adresse si possible.
- Faire le bilan des personnes vulnérables et assurer leur transport vers les lieux d'hébergement : enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes étrangères à la commune (camping, hôtel,) qui ne connaissent pas les risques probables, ni les zones de regroupement en cas de sinistre.
- Définir le nombre et le type de véhicule nécessaires à l'évacuation :
 - Liste des coordonnées mise à jour des autocaristes et de toutes les entreprises où les véhicules peuvent être réquisitionnés.
 - Identifier les chauffeurs.
 - Aider à la bonne circulation de ces véhicules et établir un plan de circulation.
- Recenser et comptabiliser les populations évacuées et noter leurs problèmes de santé pour les rediriger au plus vite vers des centres de soin.
- Faire parvenir ses listes à tous les centres d'hébergement.
- Fournir à ces centres des talkie-walkie pour pouvoir communiquer en cas de panne de courant et des radios.



■ NOTE

Les touristes :

- Ils ne connaissent pas les risques naturels présents sur ce territoire
- Ils ne connaissent pas les consignes d'évacuation à suivre.
- Ils ne connaissent pas les lieux d'hébergement.
- Ils ne parlent pas forcément le français.

Je n'oublie pas ces personnes :

- Envoyer des pompiers dans les campings.
- Les identifier.
- Les rassurer.
- Leur indiquer la marche à suivre.

■ JE SURVEILLE

- Surveiller l'évolution de la montée des eaux et anticiper l'évolution de la situation.
- Surveiller les ouvrages de protection, pour anticiper par exemple une rupture d'ouvrage ou un embâcle (risque d'inondation brutale des habitations situées derrière l'ouvrage).
- Consulter régulièrement les services d'informations (Météo France, Vigicrues).
- **Sécuriser les réseaux** en interdisant l'accès aux zones à risque et en barrant les routes.
- Assurer la protection des zones évacuées contre vol ou vandalisme, par les services de la police ou des gendarmes.

APRES LA CRISE

■ RETOUR A LA NORMALE

- Répertoire et gérer les sinistrés et assurer leur relogement provisoire : liste d'hôtels ou de foyers libres. Organiser la distribution des repas.
- Faire analyser l'eau par l'ARS pour assurer sa consommation.
- Recenser les dégâts sur la collectivité et constituer un dossier de demande de déclaration de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (CATNAT).
- Prioriser et réaliser les travaux de remise en état et de remise en service.
- Assister la population dans les démarches administratives et médico-psychologiques.
- Continuer la démarche de communication et d'information.
- Gérer la solidarité d'entraide.

ET APRES...

- Agir dans la durée et maintenir la mémoire du risque.
- Appréhender les facteurs de vulnérabilité du territoire en vue d'en augmenter la résilience.
- Communiquer sur les actions menées auprès de la population.

Publication : Octobre 2017

Rédacteurs :

Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (DREAL PACA)
et Michel SACHER (Cypres)

Conception graphique :

Valérie SCOTTO - www.vsdcom.fr

■ LE RETOUR D'EXPERIENCE

- Comprendre et connaître ce qui a fait défaut et ce qui a fonctionné.
- Améliorer la connaissance des phénomènes en jeu et identifier les zones qui ont été inondées.
- Analyser la performance des actions de prévention menées et identifier des voies de progrès.
- Conserver la mémoire de l'origine, du déroulement, de la gestion et des conséquences de l'événement.
- Faire des « réunions bilans » pour associer la population au retour d'expérience.

■ ZOOM

Antibes : Un camping était implanté en zone rouge du PPRI. Lors de l'inondation du 03/10/15, il s'est retrouvé sous plus d'1 m d'eau. Désormais, il est fermé, et sera délocalisé.



PHÉNOMÈNES PLUIES INTENSES INONDATIONS SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN



LE RÔLE DU MAIRE



■ QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION ?

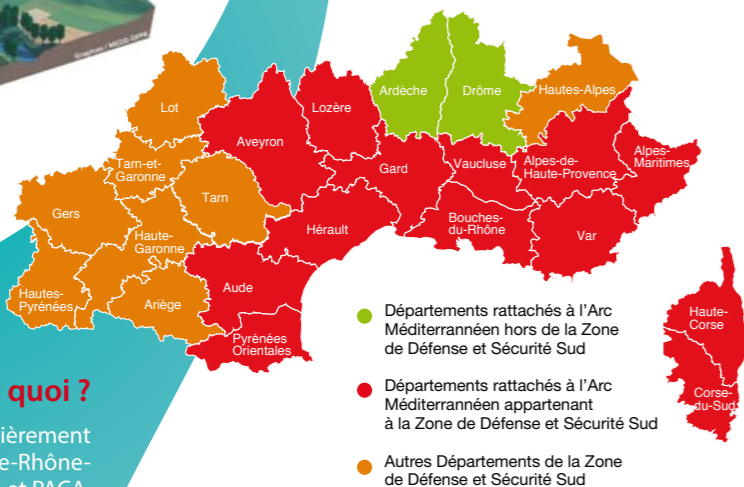
L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone, due à un phénomène naturel, plus ou moins influencé par l'action de l'Homme.



Source :
Ministère chargé de l'Environnement

L'ArcMed, c'est quoi ?

15 départements particulièrement exposés en Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie et PACA.



■ LES PLUIES INTENSES MÉDITERRANÉENNES

Les départements de l'Arc Méditerranéen, sont exposés à des épisodes de pluies intenses appelés méditerranéens. Lors de ces épisodes, les précipitations peuvent être très intenses (jusqu'à 100 mm par heure) et les cumuls très importants plus de 300 mm sur l'épisode. Les épisodes méditerranéens, résultent de conditions météorologiques particulières, c'est-à-dire, de l'air humide et chaud en provenance de la Méditerranée, qui va rencontrer de l'air très froid en altitude. L'atmosphère deviendra très instable et orageuse. Ces événements peuvent se produire toute l'année, mais sont plus fréquents durant l'automne.



■ A QUOI SONT-DUES LES INONDATIONS ?

- Par débordement d'un cours d'eau pouvant être localement aggravé par des embâcles.
- Par ruissellement de la pluie lorsque la capacité d'évacuation du sol ou des réseaux d'eau pluvial n'est plus adaptée à la quantité d'eau à évacuer.
- Au phénomène de submersion marine.
- A une rupture d'un ouvrage hydraulique (digue ou barrage).

■ ZOOM

Octobre 2015, Alpes Maritimes :
En octobre 2015, une vingtaine de personnes ont trouvé la mort dans les Alpes Maritimes. De fortes précipitations ont atteint des cumuls impressionnants, en dépassant des hauteurs de 150 mm en deux heures dans le secteur de Cannes. Rues, routes, voitures et villes ont été inondées provoquant d'importants dégâts.



AVANT LA CRISE

■ JE SUIS MAIRE, JE DOIS CONNAITRE LES RISQUES

- Connaître les phénomènes et les risques auxquels la commune est soumise.
- Consulter les retours d'expérience des événements passés sur ma commune ou les environs.
- Identifier les enjeux exposés et caractériser leur vulnérabilité (habitations, camping, hôpitaux, centres de secours, maison de retraite, écoles, centres commerciaux...).
- Consulter les données disponibles : Atlas des Zones inondables (AZI), cartographies de la directive inondation, **Plan de Prévention des risques d'inondation**, Porter À Connaissance...
- Demander la réalisation d'études et de **cartes d'aléa**.
- **Identifier les facteurs aggravants** présents sur la commune (stockage ou transport de produits nocifs, station d'épuration).
- **Évaluer les dangers collatéraux** (Risque de rupture d'alimentation en eau potable, Inondation des stations d'assainissement, Coupure électrique).

■ JE SUIS MAIRE, JE DOIS INFORMER MA POPULATION

- **Éduquer les populations :** à se prévenir d'une inondation, en lui indiquant la marche à suivre en cas d'inondation.
- **Imposer aux populations des aménagements nécessaires pour réduire leur vulnérabilité :**
 - Élévation des prises électriques.
 - Installation de batardeau.
 - Ouverture dans la toiture.
- **Informé :** réaliser un DICRIM, installer des repères de crues sur les habitats ayant déjà été inondés.

■ ZOOM

Du 01/09 au 15/12, pendant la saison « Pluies Intenses Méditerranéenne » : Je diffuse la campagne nationale de communication à l'aide du kit dédié comprenant un communiqué de presse, des affiches, des spots radios, des bannières animées, des infographies...

EN VIGILANCE JAUNE, ORANGE, OU ROUGE, J'APPLIQUE CES CONSIGNES DE SÉCURITÉ.



■ JE SUIS MAIRE, JE DOIS ANTICIPER LES ACTIONS À CONDUIRE EN CAS DE CRISE

Réaliser un plan communal de sauvegarde, pour notamment :

- Identifier le passage de la vigilance à l'alerte.
- Préparer la gestion d'enjeux sensibles et stratégiques : campings, maisons de retraite, écoles...
- **Identifier les sites d'accueil et les itinéraires d'accès sécurisés**, et les faire connaître à la population.
- **Anticiper la circulation routière** en situation dégradée et connaître les routes non-inondables.
- **Anticiper l'évacuation préventive** c'est-à-dire anticiper l'évacuation des populations juste avant la crise.

■ JE SUIS MAIRE, JE DOIS SURVEILLER

- **Avoir des informations précises sur le cours d'eau :**
 - Entretien, état des ouvrages.
 - Zone de premier débordement.
 - Évolution des débits et hauteurs d'eau et conséquences associées.
 - Communiquer avec les communes situées en amont.
- **Consulter et analyser les outils de vigilance :**
 - Pluviométrie intense : vigilance Météo (observation des cartes d'alerte), RHYTME (en PACA : Radar Hydrométéorologique en terrain de montagne ou méditerranéen).
 - Débordement d'un cours d'eau : Vigicrues (cartes de vigilance crue, et offrant une prévision sur les inondations).
- **S'abonner à des outils d'avertissement APIC** (avertissement pluie intenses pour communes), Vigicrues-Flash (avertissement crues soudaines).
- **Échanger avec les autorités et les organismes techniques** (Préfecture, Météo France, Service de prévision des crues).

VIGICRUES
www.vigicrues.gouv.fr

VIGICRUES
FLASH

MÉTÉO FRANCE
Météo et climat
www.vigilance.meteofrance.com

RHYTME
Logo RHYTME

■ JE SUIS MAIRE, JE REDUIS LA VULNERABILITE

- **Maîtriser l'urbanisation dans les zones exposées.**
- Préconiser des dispositions constructives adaptées aux risques d'inondation.
- Interdire la construction dans les secteurs les plus exposés.
- **Réaliser des aménagements et travaux permettant de réduire l'exposition** (ex : des zones d'expansion des crues) et de réduire la vulnérabilité des enjeux exposés (zones de mise à l'abri...).
- **Veiller à ce que les enjeux sensibles et stratégiques disposent d'une organisation dédiée à la gestion de crise cohérente avec le PCS.**
- **Réaliser des actions de sensibilisation et des exercices permettant à la population de se préparer à faire face à une inondation et d'acquiescer les bons réflexes.**